

## REFORMER LE BUDGET – CHANGER L'EUROPE

### CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION en vue du réexamen du Budget 2008-2009

En Mai 2006, le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont convenu que la Commission devrait procéder à un réexamen fondamental, « *complet et global, couvrant tous les aspects des dépenses de l'UE... ainsi que les ressources...* », du budget communautaire, et à faire un rapport en 2008-2009.

En effet l'agenda politique est dans une phase profonde de modernisation, poussée par

- la mondialisation avec ses défis tels que le changement climatique, l'énergie et les migrations
- la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi qui met l'accent sur l'innovation, les compétences et un environnement adapté aux entreprises
- la volonté de promouvoir les intérêts et valeurs de l'Europe de par le monde
- et enfin l'élargissement qui appelle des politiques de cohésion sociale, économique et territoriales renforcées.

Tout ceci appelle des politiques nouvelles et donc un budget adapté à ces ambitions. Et le réexamen du budget permettra à le fois

- de procéder à une évaluation détaillée de ce budget
- de le structurer selon les orientations des futures priorités en matière de dépenses
- de trouver le bon équilibre entre la continuité et la réponse aux nouveaux défis
- et de trouver les ressources nécessaires aux financements des politiques communautaires choisies.

D'où l'idée de lancer une vaste consultation des parties intéressées au niveau local, régional, national et européen pour susciter un débat ouvert sur les finances européennes, sur trois aspects de ce budget :

- un budget européen pour répondre à des objectifs et pour faciliter les changements de priorités.
- un budget qui donne de meilleures chances de répondre aux défis auxquels l'UE va se trouver confrontée
- et le financement de ce budget.

« Cette consultation invite les participants à formuler des commentaires sur le réexamen du Budget 2008-2009 par la Commission ; ce réexamen fera l'objet d'un débat fondamental dans les institutions européennes et les Etats membres. La Commission est dans une démarche d'ouverture sans tabou ... elle encourage toutes les parties intéressées à participer à la consultation. »

**Les avis doivent être envoyés avant le 15 Avril 2008 à [budget-review@ec.europa.eu](mailto:budget-review@ec.europa.eu).**

Lorsque les contributions sont longues elles doivent être accompagnées d'un résumé... Les contributions seront publiées sur le site web <http://ec.europa.eu/budget/reform/index.fr.htm>, si les expéditeurs le souhaitent. Les messages essentiels et les tendances seront exposés lors d'une conférence à grande échelle organisée à la fin de la période de consultation, et publiés sur le même site web.

## I - LE BUDGET EUROPEEN DEPUIS SES ORIGINES

**C'est un budget qui cherche à répondre à des objectifs politiques**, il se présente comme un investissement dans les futurs objectifs européens avec pour objet de produire les effets les meilleurs pour les citoyens. Cet investissement doit s'articuler avec les autres mesures en pleine cohérence, et pour certains programmes n'ont qu'une importance limitée. Par contre pour d'autres

comme ceux de la cohésion et de la mobilité des étudiants, la mise en œuvre de moyens financiers est déterminante.

**Il est pensé comme un instrument de changement de priorités** par exemple il va être essentiellement, et pour la première fois, consacré aux politiques spécifiquement tournées vers la croissance et l'emploi. La structure et la taille du budget a évolué en permanence, depuis l'origine.

- **Le budget européen répond-il suffisamment à l'évolution des besoins ?**
- **Comment trouver un meilleur équilibre entre le besoin de stabilité et le besoin de flexibilité à l'intérieur des cadres financiers ?**

## **II - ELABORATION DU FUTUR BUDGET COMMUNAUTAIRE : LA VALEUR AJOUTEE DES DEPENSES DE L'UNION EUROPEENNE**

Il est normal que les citoyens soient assurés que les dépenses répondent à leurs priorités et que les moyens financiers soient dépensés à bon escient et soient orientés vers les grands défis à relever pour l'ensemble de l'Union, et selon l'esprit qui anime l'Union européenne comme l'esprit de solidarité. Ce budget doit permettre de répondre donc essentiellement à ces trois objectifs :

**1°/ se préparer répondre aux défis de l'avenir :** les défis à relever sont si nombreux que

- l'UE doit « *développer sa capacité à s'adapter en permanence au changement structurel* »... en promouvant « *la connaissance, la mobilité, la compétitivité et l'innovation* »... en transformant son économie en « *une économie de la connaissance et des services* »,
- car elle a en outre ces défis à relever « *les modifications de la démographie* »... « *la nécessaire cohésion économique et sociale* »... « *le changement climatique* »... « *les évolutions de la société rurale* »... « *notre capacité à produire des énergies renouvelables* »... « *la pression migratoire* »... mais aussi « *la protection des citoyens* »... et « *une présence effective dans le monde entier* » puisque la plupart des défis ne pourront être résolus qu'au niveau mondial. Il y a tant à faire qu'il faut pouvoir s'assurer que les choix politiques iront bien dans ce sens, et que les moyens seront utilisés le plus efficacement possible.

- **Les nouveaux défis politiques énumérés ci-dessus résumement-ils effectivement les questions cruciales auxquelles l'Europe sera confrontée dans les prochaines décennies ?**

**2°/ trouver un équilibre entre les dépenses européennes et les dépenses nationales :** grâce aux deux grands principes de subsidiarité et de proportionnalité, l'Union peut intervenir juste au bon endroit pour être efficace : ces deux principes lui permettent de « *procurer des avantages supplémentaires par rapport aux mesures prises par les Etats membres séparément dans l'exercice des politiques qui promeuvent l'intérêt commun en Europe.* »

- **Quels critères faut-il appliquer pour assurer que le principe de la valeur ajoutée européenne soit effectivement respecté ?**
- **Comment faire en sorte que les priorités, en matière de dépenses, reflètent correctement les objectifs politiques ? Quels sont les changements nécessaires ?**
- **Sur quelle durée les orientations doivent-elles s'étaler ?**

**3°/ et mettre en œuvre les politiques de l'Union :** la Commission est garante de l'utilisation des ressources financières dans la mise en œuvre des politiques européennes de façon qu'elles apportent une valeur ajoutée claire. Elle doit pouvoir démontrer que le budget est géré avec beaucoup de rigueur. Elle doit pouvoir assurer que sont respectés :

- l'équilibre entre l'octroi de fonds européens et la concentration d'autres fonds
- l'équilibre entre la gestion centralisée et la gestion décentralisée
- la simplification de la mise en œuvre
- la mobilisation de ressources autres pour arriver à un résultat probant
- le recours à des agences exécutives si nécessaire

- le cofinancement entre les différents niveaux d'intervention
- une visibilité et transparence totale ainsi qu'une responsabilisation de la gestion du budget
- et peut-être une flexibilité qui permettrait de réallouer les ressources entre les postes budgétaires ou à l'intérieur de ceux-ci.

- ***Comment rendre l'exécution du budget plus efficace et plus efficiente ?***
- ***Est-il possible d'améliorer encore la transparence et la responsabilisation en matière budgétaire ?***
- ***L'amélioration de la flexibilité pourrait-elle contribuer à maximiser les retombées des dépenses communautaires et la capacité de réaction politique du budget de l'UE ?***

### **III – LE FINANCEMENT DU BUDGET**

**1°/ Le système des ressources propres de l'Union européenne.** Actuellement les ressources totales de l'UE doivent être égales aux dépenses totales et rester dans les limites de 1,31% du RNB de l'UE pour les crédits d'engagement, et de 1,24% du RNB de l'UE pour les crédits de paiements.

La contribution des Etats membres, fondée sur le RNB, a augmenté depuis 1988, passant de 11% du financement communautaire, en 1988, à 74% en 2013. Le reste est financé par les droits de douane et des prélèvements agricoles, et des ressources propres basées sur la TVA

La structure des ressources doit tenter au maximum de respecter les principes suivants : efficacité économique, équité, stabilité, visibilité et simplicité, rentabilité administrative, autonomie financière, ...

Ces ressources sont mises à disposition dans les trésors publics nationaux... si bien que souvent les Etats membres ont tendance à considérer cette contribution comme un retour sur investissement plutôt que comme la participation à l'exécution de certaines politiques au niveau européen. Ne faudra-t-il pas revoir la composition globale du système de ressources propres à l'UE ?

- ***Sur quels principes le volet recette du budget devrait-il reposer et comment peuvent-ils se traduire dans le système des ressources propres ?***

**2°/ Le principe de corrections,** selon lequel « *tout Etat membre supportant une charge budgétaire excessive au regard de sa prospérité relative est susceptible de bénéficier, le moment venu, d'une correction* ». C'est ainsi que de nombreux mécanismes de correction permanents ou temporaires ont été mis en place et ont augmenté la complexité et réduit la transparence du système... Cette logique a provoqué des tensions importantes entre les Etats... Ces mécanismes se justifient-ils toujours ? Pourquoi ne pas envisager le recours à d'autres systèmes de financement ?

- ***Est-il justifié de maintenir la correction ou les mécanismes compensatoires ?***

**La Commission européenne invite tous les acteurs, au niveau local, régional, national, et européen, à participer à ce débat et à répondre aux questions ci-dessus énoncées afin de contribuer à réformer le budget communautaire et à changer l'Europe. Car le budget constitue un des outils les plus importants ayant une incidence sur la vie des européens.**

- ***Quel devrait être la relation entre les citoyens européens, les priorités politiques et le financement du budget communautaire ?***